



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2010 à 19h00  
au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

**Étaient présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

**Était aussi présente :**

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**Ouverture de la séance**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant environ 7 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**0. Ouverture de la séance et rapport du maire**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Prière
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2010
- 0.6 Rapport d'activités du Maire du mois de novembre

**1. Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour novembre 2010
- 1.2 Acceptation des déboursés de novembre 2010
- 1.3 Nomination du maire suppléant et substitut à la MRC
- 1.4 Adoption d'une Politique de gestion contractuelle
- 1.5 Dépôt des Déclaration des Intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.6 Avis de motion Règlement fixant le taux de taxe foncière, la tarification des services et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011



- 1.7 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2011 :  
le 20 décembre 2010 à 19h suivi d'un vin et fromage
- 1.8 Lancement du site web
- 1.9 PG Solutions : Contrat d'entretien pour logiciels municipaux 2011
- 1.10 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : Budget 2011
- 1.11 Renouvellement d'assurance OSBL
- 1.12 Renouvellement des contributions annuelles 2011 :  
UMQ – Québec municipal COMBEQ - FQM - ADMQ ACSIQ
- 1.14 Renouvellement des mises à jour du code civil et code municipal 2011
- 1.15 Radio CHGA : Proposition de publicité Clé en main 2011
- 1.16 Avis de motion : règlement visant à ajouter aux pouvoirs de la directrice  
générale le pouvoir de suspendre un employé
- 1.17 Épinglette : soumission d'ExpressPub

## **2. Sécurité publique**

- 2.1 Proposition d'assurance pour les pompiers
- 2.2 Achat d'équipements pour le service d'incendie
- 2.3 Démission du directeur du service d'incendie
- 2.4 Nomination du directeur du service d'incendie par intérim
- 2.5 Nomination de nouveaux pompiers
- 2.6 Achat d'équipements pour le service des premiers répondants

## **3. Transport**

- 3.1 Travaux exécutés PAARRM
- 3.2 Transport Adapté : quote-part 2011 : 3857 \$
- 3.3 Déneigement : priorité
- 3.4 Demandes pour le déneigement du chemin du Lac Roberge
- 3.5 Contrat d'entretien du réseau d'éclairage public
- 3.6 Ressources humaines : dossier 32-3

## **4. Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Association du bassin versant du Lac Blue Sea : demande de contribution  
financière 2011
- 4.2 Centre régional de traitement des boues de fosses septiques :  
Péréquation 2011
- 4.3 Recyc-Québec : Programme Ici on recycle : niveau 1
- 4.4 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau : adoption du règlement 2010-208 :  
déclaration de compétence – règlement d'emprunt 2010-209 à l'égard du  
traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la  
collecte

## **5. Santé et Bien-être**

- 5.1 Programme Défi Santé
- 5.2 Fondation le Terrier : demande de contribution financière pour le  
programme de parrainage 2011
- 5.3 École Sacré-Cœur de Gracefield : demande de contribution financière  
Banquet de la faim



- 5.4 Paroisse de la Visitation de Gracefield : demande de contribution financière pour le feuillet
- 5.5 Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau : demande d'appui
- 5.6 Foyer d'accueil de Gracefield : demande de contribution financière
- 5.7 Fondation des maladies du Cœur : remerciement
- 5.8 Compte rendu : Centraide
- 5.9 Compte rendu : Guignolée et Noël des Enfants
- 5.10 Compte rendu : André Lafond
- 5.11 Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau : demande d'entente pour camp de jour intermunicipal à Gracefield

## **6. Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Projet d'aménagement du terrain de la Fabrique : Signature d'une entente
- 6.2 Acceptation du nouveau Comité de développement et de diversification de la municipalité de Blue Sea
- 6.3 Tourisme vallée de la Gatineau : Publicité 2011 dans le planificateur de séjour et carte vélo
- 6.4 Demande de Bernard Tremblay : Cession de terrain
- 6.5 Association du parc régional du Mont Morissette : demande d'aide financière 2011
- 6.6 Association du parc régional du Mont Morissette :  
Dépôt des états financiers
- 6.7 Association du parc régional du Mont Morissette : demande pour le statut légal de parc régional

## **7. Loisirs et culture**

- 7.1 Défi en patins de l'Outaouais – Plaisirs d'hiver 2011
- 7.2 Club de ski et planche de la Vallée de la Gatineau : Programme 2011
- 7.3 Rallye Perce Neige : 46<sup>ième</sup> édition 4 au 6 février 2011 :  
Demande d'aide financière et pour l'utilisation de voies publiques
- 7.4 Noël des Enfants : dimanche 19 décembre 2010
- 7.5 Réveillon au centre récréatif du Lac Long : 31 décembre 2010

## **8. Varia**

- 8.1

## **9. Période de questions**

- 9.1

## **10. Levée de l'assemblée**

- 10.1



**2010-12-340**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 décembre 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

**ADOPTÉE**

**2010-12-341**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

**ADOPTÉE**

**2010-12-342**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 15 novembre 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois de novembre 2010

---

**2010-12-343**  
**ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN NOVEMBRE 2010 ET DES REMISES À PAYER**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 44 à 47 de novembre 2010 et qui totalisent un montant de 19 086.11 \$ soient acceptés;



QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 8 679.84 \$ pour les salaires versés en novembre 2010 soient acceptées et payées en décembre 2010;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 603.00 \$ pour le mois de novembre 2010 soient acceptées et payées en décembre 2010;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 804.79 \$ pour le mois de novembre 2010 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2010-12-344**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les déboursés de novembre 2010 qui totalisent un montant de 93 402.27 \$ sur le journal des déboursés no. 48 à 50 soient acceptés;

QUE la liste des retraits directs de novembre 2010 qui totalisent un montant de 1 771.30 \$ soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2010-12-345**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET DU SUBSTITUT À LA MRC**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption des résolutions 2009-12-5646 et 2010-05-135;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme le conseiller Pierre Normandin comme maire suppléant et substitut pour les séances de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période de janvier à décembre 2011.

**ADOPTÉE**

**2010-12-346**

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> mars 2010, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le processus d'attribution des contrats des organismes



municipaux (projet de loi n° 76) a été sanctionnée et que les municipalités doivent adopter une politique de gestion contractuelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea adopte la Politique de gestion contractuelle suivante :

## **Politique de gestion contractuelle**

### **Présentation**

La présente « Politique de gestion contractuelle » est adoptée en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal.

En vertu de cette disposition, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux et prévoyant des mesures pour assurer une saine concurrence entre les personnes contractant ou voulant contracter avec la municipalité. Les mesures en question doivent viser sept (7) thèmes de préoccupation clairement précisés dans cette disposition législative. Ces thèmes doivent contenir minimalement deux mesures spécifiques.

Il est à noter que la présente politique n'a pas pour objectif de remplacer, modifier ou bonifier toute disposition législative ou règle jurisprudentielle applicable en matière d'octroi ou de gestion de contrats municipaux.

### **Les mesures de maintien d'une saine concurrence**

- 1. Mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission**
  - a) Le conseil délègue au directeur-général le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.
  - b) Tout comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres et être composé d'au moins trois membres.



- c) Tout membre du conseil, tout employé et tout mandataire de celle-ci doit préserver, en tout temps, la confidentialité de l'identité des membres de tout comité de sélection.
- d) Lors de tout appel d'offres exigeant la création d'un comité de sélection, les documents d'appel d'offres doivent contenir des dispositions aux effets suivants :
  - Tout soumissionnaire doit joindre à la soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses représentants n'a communiqué ou tenté de communiquer, dans le but d'exercer une influence, avec un des membres du comité de sélection.
  - Si un soumissionnaire ou un de ses représentants communique ou tente de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection, sa soumission sera automatiquement rejetée.

## **2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres**

- a) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.
- b) Doit être insérée dans les documents d'appel d'offres une disposition prévoyant que si un soumissionnaire s'est livré à une collusion, a communiqué ou a convenu d'une entente ou d'un arrangement avec un autre soumissionnaire ou un concurrent pour influencer ou fixer les prix soumis, sa soumission sera automatiquement rejetée.

## **3. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi.**

- a) Tout membre du conseil ou tout employé s'assure auprès de toute personne qui cherche à l'influencer est inscrite au registre des lobbyistes prévu par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (« Loi »). Si la personne n'est pas inscrite au registre, il l'invite à la faire.
- b) Si une personne refuse de s'inscrire au registre des lobbyistes ou de respecter la Loi ou le Code de déontologie des lobbyistes (« Code »), le



membre du conseil ou l'employé s'abstient de traiter avec cette personne et, s'il y a lieu, communique avec le Commissaire au lobbying.

c) Tout appel d'offres et tout contrat doit prévoir :

- une déclaration dans laquelle le soumissionnaire ou, le cas échéant, le cocontractant atteste que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'est livré à une communication d'influence aux fins de l'attribution du contrat ou, si une communication d'influence a eu lieu, que l'inscription au registre des lobbyistes a été faite et que la Loi et le Code ont été respectés.
- une clause permettant à la municipalité, en cas de non-respect de la Loi ou du Code, de rejeter la soumission, de ne pas conclure le contrat ou de le résilier si le non-respect est découvert après l'attribution du contrat. »

#### **4. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption**

- a) La municipalité doit, dans le cas des appels d'offres sur invitation écrite, favoriser dans la mesure du possible l'invitation d'entreprises différentes. L'identité des personnes ainsi invitées ne peut être rendue publique que lors de l'ouverture des soumissions.
- b) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant que ni lui ni aucun de ses collaborateurs ou employés ne s'est livré à des gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption.
- c) Tout appel d'offres doit indiquer que si une personne s'est livrée à l'un ou l'autre des actes mentionnés au paragraphe qui précède, la soumission de celle-ci sera automatiquement rejetée.

#### **5. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts**

- a) Toute personne participant à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat, ainsi que le secrétaire et les membres d'un comité de sélection le cas échéant, doivent déclarer tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel.
- b) Aucune personne en conflit d'intérêts ne peut participer à l'élaboration, l'exécution ou le suivi d'un appel d'offres ou d'un contrat.





- c) Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration attestant qu'il n'existait aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêts en raison de ses liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire.

**6. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre information susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte.**

- a) Aux fins de tout appel d'offres, est identifié un responsable de l'appel d'offres à qui est confié le mandat de fournir toute information concernant l'appel d'offres et il est prévu dans tout document d'appel d'offres que tout soumissionnaire potentiel ou tout soumissionnaire doit s'adresser à ce seul responsable pour obtenir toute précision relativement à l'appel d'offres.
- b) Lors de tout appel d'offres, il est interdit à tout membre du conseil et à tout employé de la municipalité de répondre à toute demande de précision relativement à tout appel d'offres autrement qu'en référant le demandeur à la personne responsable.

**7. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.**

- a) La municipalité doit, dans tout contrat, établir une procédure encadrant toute autorisation de modification du contrat et prévoir que telle modification n'est possible que si elle est accessoire au contrat et n'en change pas la nature.
- b) La municipalité doit prévoir dans les documents d'appel d'offres tenir des réunions de chantier régulièrement pendant l'exécution de travaux afin d'assurer le suivi de l'exécution du contrat.

**ADOPTÉE**

**2010-12-347**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**ADOPTÉE**



**AVIS DE MOTION** est par la présente donnée par le conseiller Éric Lacaille que l'adoption du règlement fixant le taux de la taxe foncière, la tarification des services et les conditions de perception pour l'exercice financier 2011 aura lieu à une séance ultérieure

**2010-12-348**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 :**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil annonce la tenue d'une séance extraordinaire le 20 décembre 2010 à 19 heures pour l'adoption des prévisions budgétaires 2011, la séance sera suivie d'un vin et fromage, le conseil souhaite la bienvenue à tous.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Lancement du site web

Suite à l'adoption de la résolution 2010-07-187, Michel Gauthier de la firme Sogercom procédera au lancement du nouveau site web de la municipalité [www.blueseas.ca](http://www.blueseas.ca) au courant du mois de décembre 2010.

---

**2010-12-349**  
**PG SOLUTIONS : CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES LOGICIELS MUNICIPAUX 2011**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA » de PG Solutions comme suit, les montants énumérés ci-dessous n'incluent pas les taxes :

PG Mega Gest	5 410 \$
Gestionnaire Municipale	3 430 \$

**ADOPTÉE**

---

NOTE : MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :  
Budget 2011

La MRC a adopté ses prévisions budgétaires 2011 lors d'une séance tenue le 24 novembre 2010. Les quotes-parts de la municipalité de Blue Sea seront de 150 953 \$ en 2011 une augmentation de 29 313 \$ par rapport à l'année 2010.



---

**2010-12-350**  
**RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE OSBL**

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ offre un programme d'assurance pour les organismes sans but lucratif des municipalités membres de l'UMQ par la compagnie BFL Canada risques et assurances inc;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des polices d'assurance pour L'Association du Bassin Versant du Lac Blue Sea et l'Association du Parc Régional du Mont Morissette pour un montant total de 420\$ pour la période du 30 novembre 2010 au 30 novembre 2011;

QUE l'Association du Bassin Versant du Lac Blue Sea remboursera la municipalité un montant de 210\$;

Que la municipalité accepte de défrayer la part de l'Association du Parc Régional du Mont Morissette pour un montant de 210\$.

**ADOPTÉE**

**2010-12-351**  
**RENOUVELLEMENT DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES 2011 : UMQ – QUÉBEC MUNICIPAL – COMBEQ – FQM – ADMQ - ACSIQ**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des abonnements suivants pour l'année 2011, les montants énumérés ci-dessous n'inclut pas les taxes :

UMQ Union des municipalités du Québec	160 \$
Québec Municipal	80 \$
COMBEQ Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	255 \$
FQM Fédération québécoise des municipalités	575 \$
ADMQ Association des directeurs municipaux du Québec	535 \$
ACSIQ Association des chefs en sécurité incendie du Québec	195 \$

**ADOPTÉE**



**2010-12-352**

**RENOUVELLEMENT DES MISES À JOUR DU CODE CIVIL ET CODE MUNICIPAL 2011**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement d'une copie des mises à jour du code civil du Québec et du code municipal pour un montant de 113 \$ + taxes par les Éditions Wilson & Lafleur pour l'année 2011.

**ADOPTÉE**

**2010-12-353**

**RADIO CHGA : PROPOSITION DE PUBLICITÉ CLÉ EN MAIN 2011**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition publicitaire « Clé en main » de CHGA tel que décrit dans le document daté du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour un montant de 1 260 \$.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donnée par le conseiller Christian Gauthier que l'adoption du règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la Directrice générale Secrétaire-trésorière aura lieu à une séance ultérieure.

---

NOTE : Épinglette

Soumission d'ExpressPub pour l'achat d'épinglettes  
Reporté à une séance ultérieure.

---

**2010-12-354**

**PROPOSITION D'ASSURANCE POUR LES POMPIERS**



CONSIDÉRANT QUE le courtier Claude Benoit des Assurances Benoit a cheminé une proposition de couverture datée du 10 novembre 2010 pour les pompiers;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre d'assurance pour 13 pompiers proposée par AXA Assurance inc. pour un montant de prime annuelle de 830 \$ comme suit :

Capital Assuré	100 000 \$
Dysfonctionnement cardiaque	100 000 \$
Invalité totale	500 \$ / 104 semaines
Invalité partiel	250 \$ / 8 semaines
Remboursement des frais médicaux	15 000 \$
Frais dentaires	2 000 \$
Réadaptation	15 000 \$

**ADOPTÉE**

**2010-12-355**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE D'INCENDIE**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve l'achat d'équipements pour le service incendie (budget 2010) pour un montant de 10 660.39 \$ tel que décrit sur la liste envoyée par courriel par le coordonnateur du département le 6 décembre 2010 et dont chaque membre du conseil a reçu une copie.

**ADOPTÉE**

**2010-12-356**

**DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE Sylvain Latreille a remis sa démission en tant que Directeur du service incendie le 1<sup>er</sup> décembre 2010 par courriel;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la démission de Sylvain Latreille en tant que Directeur du Service Incendie de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2010-12-357**

**NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE INCENDIE**



CONSIDÉRANT QUE Sylvain Latreille a remis sa démission du poste de directeur du service incendie le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme Éric Lacaille au poste de Directeur par Intérim du service incendie et Bruno Martin au poste de Directeur adjoint par intérim jusqu'à nouvel ordre.

**ADOPTÉE**

**2010-12-358**

**NOMINATION DE NOUVEAUX POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie recommande au conseil l'embauche de Joël Lacroix au poste de pompier;

CONSIDÉRANT QUE Yves Paquette est chef d'équipe du département des travaux publics de la municipalité et qu'une des conditions d'embauche était qu'il devienne pompier afin d'assurer une présence le jour;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme Joël Lacroix et Yves Paquette au poste de pompier du service d'incendie de Blue Sea;

QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à la formation Pompier I pour Joël Lacroix et Yves Paquette.

**ADOPTÉE**

**2010-12-359**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de gants pour les premiers répondants.

**ADOPTÉE**



**2010-12-360  
TRAVAUX EXÉCUTÉS PAARRM**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour l'année financière 2010-2011, la municipalité de Blue Sea a reçu deux subventions du Ministère des transports du Québec suite à la recommandation de la députée Madame Stéphanie Vallée :

- 1) 20 000 \$ 20 000 \$ versé en 2010-2011
- 2) 35 000 \$ 14 000 \$ versé en 2010-2011  
14 000 \$ versé en 2011-2012  
7 000 \$ versé en 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et qu'un dossier de vérification a été constitué;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve les dépenses comme suit :

- 1) Subvention de 20 000\$ : 20 722.03 \$ montant dépensé
- 2) Subvention de 35 000\$ : 20 312.11 \$ montant dépensé  
14 687.89 \$ montant à dépenser.

**ADOPTÉE**

**2010-12-361  
TRANSPORT ADAPTÉ : QUOTE PART 2011 : 3857 \$**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve le montant de la quote-part pour le transport adapté pour l'année 2011 de 3 857 \$ payable à la Corporation du Transport Adapté Vallée de la Gatineau.

**ADOPTÉE**



**2010-12-362**

**DÉNEIGEMENT - PRIORITÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'achat d'une déneigeuse à trottoirs, d'une pelle à neige et d'une sableuse, une partie du déneigement se fera en régie à compter de l'hiver 2010- 2011;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve la priorité des endroits à déneiger comme suit :

1	Centre municipal et Caserne	7 rue Principale
2	Quai public	Intersection ch. De Blue Sea Nord et rue Principale
3	Trottoirs	ch. de Blue Sea Nord
4	Trottoirs	rue Principale
5	Trottoirs	rue du Pont
6	Chemin Pacifique	
7	Chemin de la Gare et stationnement	
8	Chemin du Cimetière et stationnement	
9	Chemin du Dépotoir et Écocentre	
10	Stationnement Centre Récréatif du lac Long	356 ch. du Lac-Long
11	Stationnement de l'Église	1 rue Principale
12	Stationnement du Mont Morissette	Intersection ch. du Lac-Long et ch. de la Tour
13	Accès public lac des îles	ch. B. Fortin
14	Accès public lac Long	Traverse du Lac- Long
15	Accès public lac Morissette	ch. du Lac-Long

**ADOPTÉE**

**2010-12-363**

**DEMANDES POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC- ROBERGE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Paul St-Jacques a fait parvenir une demande par écrit datée du 17 novembre 2010 pour que la municipalité assure le déneigement et l'entretien du chemin du Lac-Roberge à compter de l'automne 2010;





CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur St-Jacques est appuyée par une demande de Madame Suzanne Rondeau datée du 18 novembre 2010, et que celle-ci opère un service de garde;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur St-Jacques est également appuyé par une pétition de résidents du secteur du Lac-Roberge;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Lac-Roberge est un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chemin, Monsieur Paul St-Jacques a rencontré des représentants municipaux le 16 novembre 2010 afin de discuter de la possibilité de présenter une demande de verbalisation conformément au règlement 97-07-07 et 93-03-15 C;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur St-Jacques doit présenter une demande officielle et joindre tous les documents tel qu'énuméré à l'article 1.2 du règlement établissant les normes relatives à la verbalisation de chemins et effectuer tous les travaux prescrits;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil rejette la demande de Monsieur St-Jacques pour le déneigement et l'entretien du chemin du Lac-Roberge et ce jusqu'à ce que la démarche pour la verbalisation du chemin soit complété conformément à la réglementation en vigueur;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée des règlements 97-07-07 et 93-03-15 C soient acheminés à Monsieur St-Jacques et aux personnes ayant signé la pétition.

**ADOPTÉE**

#### **2010-12-364**

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite que l'entretien du réseau d'éclairage public soit effectué par un entrepreneur local afin d'améliorer la qualité et la rapidité du service;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise qu'une entente soit conclue avec l'entreprise d'électricité Paul St-Jacques inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage public aux coûts de 185.29\$ par mois incluant les taxes;



QUE ce Conseil nomme la directrice générale Josée Parsons et le maire Laurent Fortin pour signer l'entente au nom de la municipalité;

QUE ce Conseil remercie les Entreprises Électriques Marenger pour leur service aux cours des années.

**ADOPTÉE**

**2010-12-365**

**HEURES DE TRAVAIL DU CHEF D'ÉQUIPE DURANT LA SAISON DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QU'une partie du déneigement sera maintenant fait en régie (voir résolution 2010-12-362) et qu'il n'existe aucun historique pour estimer les heures nécessaires pour effectuer les travaux;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le paiement de 40 heures par semaine au chef d'équipe. Celui-ci gardera un registre de ses heures actuellement travaillées et à la fin de la saison une comptabilisation de sa banque de temps sera effectuée afin d'évaluer les heures dues ou payées en trop. Le chef d'équipe ne sera pas payé pour les heures non travaillées.

**ADOPTÉE**

**2010-12-366**

**ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE le 24 novembre 2010 le président de l'association, Monsieur Marc Grégoire a fait parvenir une demande d'aide financière pour l'année 2011 ainsi qu'une rétrospective de l'année 2010 et leurs objectifs pour l'année 2011;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde une aide financière de 1 500 \$ à l'association du Bassin versant du lac Blue Sea pour l'exercice financier 2011.

**ADOPTÉE**



**2010-12-367**

**CENTRE RÉGIONAL DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SITUÉ À KAZABAZUA : PÉRÉQUATION 2011**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve le montant de 1 589.79 payable à la MRC de la Vallée de la Gatineau, ce qui représente une diminution de 515.21 \$ par rapport à 2010.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : REYC-QUÉBEC :  
Programme « Ici on recycle » niveau 1  
Candidature acceptée

**2010-12-368**

**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-208 : DÉCLARATION DE COMPÉTENCE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-209 À L'ÉGART DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES ET DES MATÉRIAUX SECS À L'EXCLUSION DE LA COLLECTE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil prend connaissance dudit règlement et que toutes personnes intéressées peu en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures de bureau.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Programme défi-santé.

La municipalité ne participera pas à ce programme.

---

NOTE : Fondation le Terrier :

Demande de contribution financière pour le programme de parrainage 2011.

La demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2011

---



NOTE : École Sacré-Cœur de Gracefield :

Demande de contribution financière pour le banquet de la faim.

L'Évènement a déjà eu lieu. (2 décembre 2010)

---

NOTE : Paroisse de la visitation de Gracefield

Demande de contribution financière pour le feuillet paroissial

La demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2011

---

**2010-12-369**

**VILLAGE DES AÎNÉS DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE ce les résidents des communautés avoisinantes seront les bienvenus en tant que résidents au Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau (VAVG) et pourront ainsi demeurer proches de leur famille et amis;

CONSIDÉRANT QUE les aînés en perte d'autonomie des communautés avoisinantes seront également bienvenus au VAVG;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Kazabazua n'est aucunement en compétition mais plutôt complémentaire aux autres projets semblables dans les communautés voisines;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement proposé recevra aussi bien des résidents anglophones que francophones, un reflet de la culture et de l'ethnicité des communautés dans lesquelles ils vivent;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des communautés avoisinantes trouveront des opportunités d'emplois au VAVG;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Blue Sea supportent le projet du Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau.

**ADOPTÉE**



**2010-12-370**  
**FOYER D'ACCUEIL DE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT QUE Joanne Lafrenière, Agente en relations humaines du foyer d'accueil a déposé une demande de contribution financière datée du 18 novembre 2010 pour leur party de Noël qui a eu lieu les 4 et 5 décembre 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément :

QUE ce Conseil autorise une contribution financière du même montant que par le passé;

Contreproposition :

Il est proposé par Fernand Gagnon :

QUE ce Conseil demande au Foyer d'accueil de Gracefield de faire leur demande avant la séance du mois de novembre de l'année en cours et que le conseil se fera un plaisir de l'étudier;

Le maire demande le vote et cinq conseillers votent pour la contreproposition et un contre.

La Contreproposition est adoptée par la majorité.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Fondation des Maladies du Cœur :

Dépôt d'une lettre de remerciements pour la contribution de 300\$ suite au souper spaghetti tenue le 20 novembre 2010,

---

**2010-12-371**  
**COMPTE RENDU : CENTRAIDE**

CONSIDÉRANT QUE le déjeuner du maire Centraide a eu lieu le 28 novembre 2010;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea remette à Centraide la somme de 1000 \$ qui représente le montant recueilli à la porte;



QUE la municipalité assume les dépenses de 390.03 \$ reliées à l'organisation du déjeuner.

**ADOPTÉE**

**2010-12-372**

**COMPTE RENDU : GUIGNOLÉE ET NOËL DES ENFANTS**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et bénévoles ont récoltés 1 484.80 \$ lors de la guignolée du 27 novembre 2010;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil remette 300 \$ aux Chevaliers de Colomb conseil de Gracefield pour des paniers de Noël pour les démunis;

QUE ce Conseil remet 1 184.80 \$ à Éric Lacaille le conseiller responsable du Noël des Enfants pour organiser l'activité et acheter des cadeaux.

**ADOPTÉE**

**2010-12-373**

**COMPTE RENDU : ANDRÉ LAFOND**

CONSIDÉRANT QU'une levée de fonds a eu lieu afin d'aider André Lafond qui a tout perdu lors de l'incendie survenu à son domicile le 18 novembre 2010;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le maire Laurent Fortin à utiliser la somme recueillie de 332 \$ pour acheter des équipements de maison pour André Lafond.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau :

Demande d'entente pour camp de jour intermunicipal à Gracefield

La demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2011

---



**2010-12-374**

**ENTENTE ENTRE LA FABRIQUE ET LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Pierre Normandin a déposé un projet de lettre d'entente concernant l'aménagement du terrain de la fabrique adjacent au quai public;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil nomme le maire Laurent Fortin et le conseiller Pierre Normandin pour signer la lettre d'entente qui stipule que la municipalité procédera à l'aménagement du terrain pour un montant maximum de 25 000 \$ en contrepartie de la jouissance des lieux pour une durée de 10 ans;

QU'une convention sera rédigée à une date ultérieure.

**ADOPTÉE**

**2010-12-375**

**ACCEPTATION DU NOUVEAU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2010 a eu lieu une rencontre qui avait pour but la formation d'un comité de développement et de diversification de la municipalité de Blue Sea suite à la rencontre initiale du 12 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette rencontre un comité a été formé;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil reconnaît la formation du **Comité de développement et de diversification de la municipalité de Blue Sea** et nomme les membres suivants :

Michel Houde, président  
Suzanne Rondeau, vice présidente  
Jean Lacaille, secrétaire  
Gérard Lacaille, trésorier  
André Beaudoin  
Hélène Bourret  
Marlène Thonnard  
Benoit Henri  
Marc Grégoire  
Pierre Normandin et Christian Gauthier, observateurs et conseillers responsables



QUE la municipalité offrira une contribution financière de 1500 \$ pour l'exercice financier 2011 afin que le comité puisse se constituer un fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

**2010-12-376**

**TOURISME VALLÉE-DE-LA-GATINEAU : PUBLICITÉ 2011 DANS LE PLANIFICATEUR DE SÉJOUR ET CARTE VÉLO**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de publicité pour un montant de 890 \$ qui sera assumé à 60% par la municipalité et à 40% par l'Association du parc régional du Mont Morissette.

**ADOPTÉE**

**2010-12-377**

**DEMANDE DE MONSIEUR BERNARD TREMBLAY : CESSION DE TERRAIN (MATRICULE 3814-67-9025)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Tremblay par l'entremise de Me Louise Major notaire, a déposé une demande de cession de terrain le 24 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE Me Louise Major a déposé un document de projet d'acte de cession par la municipalité en faveur de monsieur Bernard Tremblay par télécopieur le 24 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Tremblay a déposé un certificat de localisation préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre de la firme Barbe et Robidoux portant le numéro de dossier 08M-048, minute : 2309, plan : DWG.55007 en date du 13 janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE la partie de l'ancienne route sur la partie des lots 4-1 et 4-2 du rang 6 canton de Bouchette appartient à la municipalité en vertu de l'article 52 de la loi sur la Voirie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Tremblay a occupé cette partie de terrain et qu'il en a payé les taxes foncières municipales tel que démontré sur la matrice graphique portant le numéro de matricule 3814-67-9025 ;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :





QUE la municipalité de Blue Sea cède la partie de terrain (partie des lots 4-1 et 4-2 du rang 6 canton de Bouchette) tel que décrit dans le projet d'acte de cession préparé par Me Louise Major et ce en contrepartie des taxes municipales perçues pour cette même partie de terrain et payées par monsieur Bernard Tremblay;

QUE ce conseil autorise le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons à signer l'acte de cession devant Me Louise Major notaire au nom de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Association du parc régional du Mont Morissette

Demande d'aide financière 2011 (5 000\$) et le paiement de la police d'assurance (201.30 \$)

La demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2011

---

NOTE : Association du parc régional du Mont Morissette :

Dépôt des états financiers 2010

---

**2010-12-378**

**ASSOCIATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE : DEMANDE POUR LE STATUT LÉGAL DE PARC RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE la demande de statut de Parc Régional pour le Mont Morissette n'a toujours pas été acceptée par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire MAMROT;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea accepte de s'engager à assurer la gestion, l'entretien et la pérennité des installations et des infrastructures et à signer un protocole d'entente en ce sens;

QUE ce Conseil présente une demande officielle à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau afin que ce dossier soit réglé dans les plus brefs délais;



QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au responsable du dossier Monsieur Claude Beaudoin à la MRC de la Vallée de la Gatineau pour traitement.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Défi en patins de l'Outaouais  
Plaisirs d'hiver 2011

Les activités auront lieu le 20 février 2011

---

**2010-12-379**

**CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU :  
PROGRAMME 2011**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le paiement de 50\$ par enfants inscrit au programme 2011 afin de couvrir une partie des frais de transport.

**ADOPTÉE**

**2010-12-380**

**RALLYE PERCE NEIGE : 46<sup>IÈME</sup> ÉDITION 4 AU 6 FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a déposé une demande de contribution financière ainsi qu'une demande de permission pour l'utilisation de route municipale;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil offre les services de l'équipe des premiers répondants sous la responsabilité d'Éric Lacaille lors de l'événement au lieu d'une contribution financière;

QUE ce Conseil nomme la directrice générale Josée Parsons pour signer l'autorisation de passage pour le chemin de la Traverse de Bouchette.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Noël des enfants  
Dimanche 19 décembre 2010 13h30 à 16h



---

NOTE : Réveillon au centre récréatif du lac long  
31 décembre 2010

L'activité a été annulée

---

Période de questions de 20h25 à 20h45

**2010-12-381**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 décembre 2010 soit close à 20h45.  
**ADOPTÉE**

*Laurent Fortin*  
Maire

*Josée Parsons*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière